

La réunion d'information s'est déroulée en présence des représentants des parents d'élèves et de l'équipe éducative (Mme Busa et les deux enseignantes).

Pour rappel, cette réunion a été programmée à la demande de plusieurs parents qui souhaitaient des informations suite à l'annonce de l'expérimentation, afin de pouvoir bénéficier des éventuels éléments transmis par la mairie lors de la réunion organisée par les services municipaux le 22 février. Nous étions dans l'attente de cette réunion qui devait se dérouler au mois de janvier, et nous regrettons que le référendum de la mairie ait été organisé le même jour que la réunion d'information à l'attention des parents, et ce bien que Mme Busa et les représentants des parents d'élèves ait informé la mairie de cette organisation, sans nous laisser le temps de communiquer avec les parents. La réunion organisée par la mairie n'a pas pu nous apporter d'éléments de réponse concrets, elle a toutefois été l'occasion de faire part de toutes les questions qui nous ont été transmises par les parents auxquels la mairie a répondu dans le courrier adressé durant les vacances scolaires.

La réunion s'est ouverte avec un rapide sondage concernant la réception du courrier de la mairie durant les vacances scolaires, quelques parents n'ont en effet pas reçu l'information. Un rappel des points clé du courrier a été effectué, suivi par une explication du processus de vote au conseil d'école.

Les représentants des élèves et Mme Busa ont détaillé le processus de vote qui se tiendra lors d'un conseil extraordinaire, et non pas au prochain conseil qui se tiendra le 21 mars, afin de laisser le temps à l'information de circuler et aux parents de voter. En effet, ce choix était envisagé dès la réunion du 22 février à la mairie, afin de permettre à un maximum de parents de s'exprimer, comme l'a souligné Mme Busa, sur un temps plus large qu'une fenêtre de deux heures, car en effet, plusieurs parents ont expliqué ne pas pouvoir se rendre au vote organisé par la mairie.

Lors de ce conseil extraordinaire, les représentants des parents disposent de 3 voix sur 9, le vote des représentants sera proportionnel aux résultats du référendum à venir, en toute impartialité, et ne reflétera pas forcément leurs avis personnels. Les autres voix comptent les trois enseignantes, les deux représentantes de la mairie, un(e) représentant(e) des services d'aide et la Déléguée départementale de l'Education Nationale.

Le vote se déroulera par correspondance, tout comme le vote pour les listes des représentants des parents d'élèves, à savoir un parent = un vote, un vote par enveloppe individuelle à sceller, qui vous sera transmise prochainement, à retourner aux enseignantes.

Si vous souhaitez participer au dépouillement pour observer le processus, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Nous restons toujours à votre écoute, par mail, via la boîte aux lettres côté élémentaire (précisez sur votre correspondance qu'il s'agit d'un mot à l'attention des représentants des parents d'élèves de la maternelle du paradis, si votre retour est anonyme et ne comporte pas la classe de votre enfant).

Nous avons clôturé la réunion avec une séance « questions/réponses », les parents présents ont pu partager leurs inquiétudes et leurs interrogations avec les représentants des parents d'élèves et les enseignants.

Les représentants des parents d'élèves de l'école maternelle du Paradis

parentsselevs.maternelleparadis@gmail.com